



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le préfet

Privas, le 5 juin 2020

Le Préfet de l'Ardèche  
à  
Mesdames et Messieurs les Maires du  
département de l'Ardèche

*(En communication à  
-Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône,  
-Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Largentière  
-Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Privas)*

**Objet :** Instructions relatives à la commémoration du 8 juin.

En vue des prochaines cérémonies patriotiques programmées dans cette deuxième phase du déconfinement (8 juin, 18 juin), je tenais à vous préciser leurs modalités d'organisation au regard du contexte de lutte contre la COVID-19.

Dès lors, à l'occasion de ces cérémonies, vous veillerez à la mise en œuvre des consignes de distanciation sociale et des mesures barrières.

S'agissant des porte-drapeaux, a fortiori dans la mesure où certains d'entre eux sont en situation de vulnérabilité sanitaire, vous veillerez, à limiter les délégations mobilisées lors des cérémonies.

Dans le même ordre d'idée, la présence du public devra être limitée et organisée de manière à assurer la mise en application des prescriptions sanitaires. La déclinaison précise de ces orientations reposera sur votre appréciation locale de la situation, en fonction tout particulièrement de la configuration des lieux.

Mes services restent à votre disposition.

  
Françoise SOULIMAN